

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CERCOTTES, dûment convoqué le 11 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SAVOURE-LEJEUNE Martial, Maire.

Présents : Mme VAILLANT Aurélie, Mme PATY Mathilde, M. ROY Philippe, Mme DUMINIL Marie-Paule, M. BISSERIER Stéphane, Mme ROUX Angélique, M. BEAUHAIRE Robin, Mme MOLLET Isabelle, Mme DARVOY PEROT Hélène, M. THIBAudeau Alexandre, M. EDROU Pascal, Mme LEJUS-COLLOT Catherine, M. LECOUSTRE Patrice et M. CLAIRAMBAUD Damien

M. BEAUHAIRE Robin a été nommé secrétaire de séance.

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Nombre de conseillers présents : 15*

*Nombre de votants : 15*

Intervention de M. Poupard de l'association « SOS calvaire » qui propose de changer gratuitement le calvaire situé rue du Chêne Brûlé : après restauration, le Christ sera posé sur une nouvelle croix. Pour payer les frais, la commune pourrait adhérer à l'association pour un montant de 25 € ou organiser une kermesse pour collecter des dons toujours au profit de « SOS calvaire ».

Par rapport aux questions diverses du dernier conseil municipal,

-Mme Darvoy Pérot confirme que le monorail n'est pas en état de faire circuler le space train. De plus, la société d'ingénierie rencontre des difficultés financières.

-Mme Vaillant va procéder à une nouvelle commande de bulletins municipaux.

-Mme Paty annonce que le conseil d'école du 11 mars a été annulé en présentiel à cause de la Covid. Mme Foucher, la directrice de l'école, prévoit d'en organiser un en visioconférence.

-M. Thibaudeau confirme que la région n'envisage pas de mettre en circulation des trains supplémentaires sur la ligne Paris-Orléans cette année ou l'année prochaine. Il souhaite qu'une réunion à ce sujet soit organisée avec le président régional de la commission transport.

-Mme Mollet rappelle qu'une deuxième session du don du sang se tiendra le 14 juin à la salle l'Orée des Marronniers, uniquement l'après midi (15h-19h).

-M. Bisserier indique que le curage des fossés de la Retrêve se fera en plusieurs étapes. Il rencontrera la société Margueritat le 19 mars pour en discuter. La première tranche des travaux débutera prochainement de la rue des Cerfs jusqu'au pont de la Retrêve.

-Dans le cadre de la rétrocession du lotissement Philippe Savoure Lejeune à la commune, les élus se sont rendus sur place le samedi 13 mars pour faire l'état des lieux. M. Sala, le directeur des services techniques de la communauté de communes, interviendra pour vérifier le réseau assainissement. Quelques travaux de réhabilitation sont à prévoir avant le transfert. Mme Darvoy Pérot précise que le règlement du lotissement renvoie à celui du Plan d'Occupation des Sols (POS) qui est caduque depuis 2017. Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) est actuellement en vigueur et ne contient que peu de règles.

-Le Maire informe les élus que la construction d'une trentaine de pavillons est envisagée dans le terrain en face du cimetière. Le conseil municipal se met d'accord pour définir alors un cahier des charges précis (ex. transférer le réseau d'eau potable au SIAEP...).

-Le Maire remercie M. Edru pour ses présentations sur les marchés publics et sur le thème de l'accessibilité et pour son analyse sur la consommation électrique de l'éclairage public.

-Concernant le site des végétaux, un accord a été conclu avec le Sirtomra. Le maire indique que la commune loue des bennes (50 € la benne) ainsi qu'un chargeur (75 € la journée) pour collecter les déchets verts. Le Sirtomra récupère ensuite les bennes pleines et leur contenu est traité à St Pérvy la Colombe (50 € la tonne). Les élus prévoient de mettre en place des contrôles aléatoires pour s'assurer que les usagers autorisés sont Cercottois. La commission communication informera les Cercottois de la réouverture de la déchetterie à partir du 27 mars (jusqu'au premier week end de décembre, le samedi de 9h à 18h et le dimanche de 10h à 13h), via un flyer dans les boîtes aux lettres.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

## **12- ASSOCIATIONS-DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire soumet à l'assemblée les demandes de subvention suivantes :

- les Fanfarons cercottois (300 € demandés)
- FNACA, comité local à Artenay (pas de montant mais 100 € versés en 2020)
- l'Amicale des loisirs cercottois (600 € demandés)
- l'association des secrétaires de mairies et DGS des collectivités territoriales du Loiret (pas de montant)
- l'association des jeunes cercottois/ art floral (200 € demandés)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération,

**VOTE** une subvention de :

- 100 € pour l'association FNACA
- 100 € pour l'association des secrétaires de mairies et DGS des collectivités territoriales du Loiret
- 200 € pour l'association des jeunes cercottois/ art floral

**DIT** que la dépense sera imputée au Budget principal 2021, article 65738

*(Vote à l'unanimité, Mme Lejus-Collot étant la trésorière de l'association des jeunes cercottois/ art floral, elle n'a pas pris part au vote pour l'association)*

Pour les Fanfarons cercottois et l'amicale des loisirs cercottois, les élus se prononceront lors de la prochaine séance du conseil municipal lorsqu'ils auront obtenu et étudié le prévisionnel des dépenses de ces 2 associations.

M. Thibaudeau pense que compte tenu du contexte sanitaire restreignant l'activité des diverses associations, il serait nécessaire d'étudier dans leur ensemble les difficultés de trésorerie rencontrées dans leur globalité afin de mettre en place un plan d'accompagnement plutôt que de gérer au cas par cas.

### **13- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : IMPLANTATION ET EXPLOITATION TEMPORAIRE D'UNE PLATEFORME D'ENROBAGE AU BITUME DE MATERIAUX A CHAUD SUR LA COMMUNE DE GIDY**

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L 512-7 à L 512-7-7 et R 512-46-1 à R 512-46-24,

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 prescrivant une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société LE FOLL TP pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers à Gidy,

Le Maire expose le projet de la société LE FOLL TP. Dans le cadre de son marché de travaux d'élargissement de l'autoroute A10 entre les bifurcations A10/A71 et A10/A19, la société LE FOLL TP souhaite implanter et exploiter temporairement une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud, sur la plateforme appartenant à COFIROUTE et située sur la commune de Gidy (à l'ouest de l'A10 et au sud de la RD702).

La quantité d'enrobé à produire pour le chantier est estimée à 40 000 tonnes. Le démarrage du chantier est prévu en mars 2021 pour une durée de 12 mois.

Le site comprendra :

- un parc à matériaux avec zones de stockage de sable, de granulats et de fraisats
- une centrale d'enrobage mobile composée de trémies prédoseuses, d'un tambour sécheur/malaxeur/recycleur, d'un filtre à manches et sa cheminée et de trémies de stockage des enrobés produits
- un parc à liants avec stockage de bitume, filler, fioul et gazole
- des installations annexes (transformateur électrique, compresseurs d'air...)
- des locaux préfabriqués accueillant bureaux, réfectoires et vestiaires
- des stockages de produits divers : émulsion de bitume, additifs routiers...
- une réserve incendie (2 bâches de 60 m<sup>3</sup>)
- un bassin étanche de tamponnement des eaux pluviales et de rétention incendie de 150 m<sup>3</sup>

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis sur ce dossier.

**Ayant** pris connaissance des documents fournis par la société LE FOLL TP via le secrétariat de la mairie,

**Entendu** les explications du maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération,

**EMET** un avis favorable au projet exposé ci-dessus.

*(Vote à la majorité : 9 pour, 5 abstentions et 1 contre)*

M. Lecoustre s'oppose au projet pour des raisons environnementales : risque de mauvaise odeur, d'infiltration des produits chimiques dans le sol, de fonctionnement de l'usine plus long que prévu... Mme Darvoy Perot assure que les contraintes environnementales sont fortes et qu'elles seront prises en compte.

### **14- GARDERIE PERISCOLAIRE : AUGMENTATION DE LA PENALITE EN CAS DE RETARD POUR VENIR CHERCHER LES ENFANTS**

VU la délibération du 3 juillet 2007 arrêtant le tarif de la garderie à 1,80 € la tranche horaire,

VU la délibération n°40 du 21 septembre 2017 instaurant une pénalité de 15 € aux accompagnants à partir de leur 3<sup>ème</sup> retard non justifié,

VU la délibération n°38 du 23 septembre 2020 modifiant le tarif de la garderie à 2 € la tranche horaire suite à l'augmentation de l'amplitude horaire de la garderie du soir,

**CONSIDERANT QUE** les abus de certains parents perdurent en dépit de l'horaire élargi de la garderie du soir et que les enfants sont régulièrement repris en retard, sans justification,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de faire payer 50 € aux parents à partir du 2<sup>ème</sup> retard dans l'année scolaire,

**CHARGE** le Maire de faire appliquer ce nouveau point de règlement,

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*(Vote à la majorité)*

Il a été constaté que, le matin, afin d'éviter le paiement de la garderie, des enfants sont déposés dans l'enceinte de l'école bien avant l'heure autorisée soit 8h15, restant ainsi sans surveillance, cette situation engageant la responsabilité municipale en cas d'accident...

Il est convenu qu'un enfant ainsi déposé sera automatiquement intégré à la garderie et qu'une pénalité financière sera appliquée à la famille concernée. Cette décision donnera lieu à une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Le règlement du périscolaire sera revu et communiqué aux familles.

### **15-SERVICES TECHNIQUES : ACHAT D'UN TRACTEUR**

Le Maire informe les élus que le tracteur de la commune est très ancien et qu'il doit être remplacé.

Après avoir reçu plusieurs commerciaux et s'être concerté avec M. Beauhaire, le Maire propose les devis suivants :

Société	Vente à la commune (montant en € HT)	Reprise par la société du tracteur communal actuel JD 5140 (de 2002) et de la citerne à lisier JEANTIL (de 2004) (montant en € HT)	Reste à payer par la commune (montant en € HT)
LECOQ	Tracteur HOLLAND TD 5.85 + chargeur + godet à griffe : 47 000	24 000 (12 000 + 12 000)	23 000 (27 600 € TTC)
EURODEALER CENTRE KUBOTO	Tracteur KUBOTA M5091 DTHQ : 46 000 et son chargeur : 10 500 soit 56 500	+ reprise du chargeur 26 000 (12 000 + 14 000)	30 500 (36 600 € TTC)

	tracteur KUBOTA M4072DTHQ SPEED : 41 000 et son chargeur : 9 500 soit 50 500	+ reprise du chargeur 26 000 (12 000 + 14 000)	24 500 (29 400 € TTC)
CHESNEAU	Tracteur JOHN DEERE 5100 M et son chargeur : 63 500	+ reprise du chargeur 17 000 (10 500 + 6 500)	46 500 (55 800 € TTC)
DEPUSSAY	Tracteur CLAAS ATOS 330 et son chargeur : 47 500	+ reprise du chargeur 25 500 (18 000 + 7 500)	22 000 (26 400 € TTC)

La société Depussay propose un financement par crédit classique CLAAS Finance :

-sur 5 ans avec 1<sup>ère</sup> échéance à 1 mois de la livraison : 5 x 4 418 € (taux de 0,19 %)

-sur 6 ans avec 1<sup>ère</sup> échéance à 1 mois de la livraison : 6 x 3 708 € (taux de 0,44 %)

-sur 7 ans avec 1<sup>ère</sup> échéance à 1 mois de la livraison : 7 x 3 197 € (taux de 0,56 %)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

**VALIDE** le devis de la société LECOQ pour l'achat d'un nouveau tracteur, de son chargeur et du godet pour un montant de 47 000 € HT,

**ADOpte** la proposition de son commercial de reprendre le tracteur et la citerne actuels pour un montant total de 24 000 € HT,

**DIT** que le reste à payer pour la commune s'élève à 23 000 € HT,

**CHARGE** le Maire de toutes les formalités à accomplir pour la mise en oeuvre de la présente délibération.

*(Vote à l'unanimité)*

### **16- ECOLE : ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES**

VU le Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°2 du 14 janvier 2021,

Mme Paty informe les élus qu'un appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » a été lancé par l'Etat, dans le cadre du Plan de relance, pour réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique. Ce dispositif s'appuie sur 3 volets complémentaires :

-l'équipement des écoles avec un socle numérique de base (matériels et réseaux informatiques)

-les services et ressources numériques

-l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques

Les écoles éligibles sont les écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base. L'aide de l'Etat est comprise entre 50 % et 70 % selon la nature de

la dépense et le montant engagé par la collectivité. Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 31 mars sur la plateforme « démarches simplifiées ».

Les enseignantes de l'école ont opté pour l'achat de 3 Vidéo Projecteurs Interactifs (VPI) avec l'équipement complet, 6 claviers sans fil et 6 enceintes, ce qui donne lieu aux devis suivants :

(Prix HT)	UGAP	PROMOSOFT
3 vidéoprojecteurs + câbles HDMI, boîtiers de connexion, rallonges et cordons USB, cordons audio	(Epson) 3 026,57 €	(OPTOMA) 3 762,60 €
6 enceintes	345,65 €	(LOGITECH) 252,00 €
Préparation des postes et installation du matériel	1 738,80 €	1 480,00 €
3 tableaux triptyques	790,56 €	pas de tableaux
3 PC portables + disques durs	(HP probook) 1 660,64 €	(HP probook) 2 341,59 €
3 souris et claviers	(AZERTY) 28,06 €	(LOGITECH) 192,00 €
Total :	7 590,28 € (9 108,34 € TTC)	8 028,19 € (9 633,83 € TTC)

La société EDUCANDCO n'a pas donné suite.

Les VPI appartenant au volet équipement et réseaux (1<sup>er</sup> volet), le taux de la subvention serait fixée à 70 % de la dépense engagée (jusqu'à 200 000 euros). Sur ce volet, le financement subventionnable par classe est plafonné à 3 500 € et la dépense minimale engagée pour chaque école devra s'élever à 3 500 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

**VALIDE** le devis de la société UGAP pour un montant estimé à 7 590,28 € HT (9 108,34 € TTC),

**AUTORISE** le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser la demande de subvention auprès de l'Etat et procéder à l'achat du matériel informatique.

*(Vote à l'unanimité)*

### **17-FONDATION DU PATRIMOINE – ADHESION ANNUELLE**

Le Maire informe les élus qu'il souhaite renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 120 € (montant minimum pour les communes de 1 000 à 2 000 habitants). Le Maire rappelle que cette organisation engage des actions de développement pour la préservation du patrimoine culturel de proximité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération,

**DONNE** un avis favorable au renouvellement de l'adhésion,

**FIXE** le tarif de de l'adhésion à 120 €.

*(Vote à l'unanimité)*

### **18- PERISCOLAIRE : MISE EN PLACE D'UN PORTAIL FAMILLE**

Les élus ont émis le souhait de moderniser les procédures d'inscription et de gestion du périscolaire (garderie, centre de loisirs du mercredi et restauration) et de permettre, de ce fait, aux parents d'inscrire leurs enfants et de payer directement les prestations, via le site internet de la commune et son portail aux familles. La commission communication a lancé le projet lors de sa séance du 9 septembre 2020. Trois prestataires ont été reçus en mairie les 1<sup>er</sup> et 8 octobre. Des devis ont été présentés, comme suit, aux commissions scolaires et communication respectivement les 13 et 21 novembre:

coût (en € HT)			cumul			
prestataires	logiciel	abonnement/ maintenance	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année
Berger Levrault	6 465	2 469	8 934	11 403	13 872	16 341
Cityviz	560	2 800	3 360	6 160	8 960	11 760
3D Ouest	4 380	750	5 130	5880	6 630	7 380

Les élus ont rencontré le 13 janvier dernier, à la mairie, le percepteur de la trésorerie de Meung sur Loire M. Pichon, pour s'informer sur le mode de paiement à mettre en place. Ils ont choisi le paiement par prélèvement automatique.

Lors de la réunion du 9 mars 2021, les membres des commissions communication et vie scolaire ont validé définitivement le devis de la société 3D Ouest qui offre les meilleures prestations.

Le logiciel sera installé prochainement pour une entrée en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2021. Au préalable, les agents seront formés (une journée) à l'utilisation du logiciel.

**ENTENDU** l'exposé de Mme Vaillant,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

**VALIDE** le devis de la société 3D OUEST,

**AUTORISE** le Maire à le signer ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

*(Vote à l'unanimité)*

### **DIVERS ET QUESTIONS ORALES**

-Le maire a reçu en mairie les membres du bureau de l'association l'amicale des loisirs cercottois qui souhaitent, pour des problèmes de financement et de responsabilité, arrêter de siéger dans le bureau.

-Le maire communique le tarif de l'assainissement à Cercottes pour 2021 : 1,45 € le m<sup>3</sup>, le prix de l'eau est maintenu à son montant actuel.

-Pour changer le panneau d'information lumineux en panne, Mme Vaillant a constaté que la commune est sous contrat avec la société Medialine jusqu'en octobre 2022. Elle a reçu en mairie un concurrent, la société Visiocom, qui propose gratuitement un panneau contre l'installation de panneaux publicitaires (sucettes) le long de la RD2020. Cette société mettrait également gratuitement à disposition un véhicule estampillé de publicité (essence, assurance à la charge de la commune) à condition que le véhicule soit utilisé très régulièrement pour faire la

promotion des marques. Au vu des prestations, la commission communication souhaite passer un contrat avec ce nouveau prestataire. Mme Vaillant demande aux élus de recenser les besoins potentiels de la commune pour utiliser le véhicule le plus souvent possible (ex. emmener les personnes âgées qui ne conduisent pas/plus faire leurs courses au supermarché...).

-Mme Duminil informe les élus que les personnes concernées peuvent se faire vacciner contre la Covid chez leur médecin (avec Astra Zeneca).

-Mme Duminil indique qu'une subvention de 15 200 € a été attribuée par le PETR pour la construction du terrain multisports.

-Le maire fait lecture d'un mail du président du club de football de Boulay, Briey, Gidy (FCBBG), M. Vaillant qui sollicite l'autorisation d'utiliser le terrain de foot communal pour les entraînements des joueurs (besoin occasionnel les samedis ou dimanches en matinée ou l'après midi jusqu'en juin). A cause de la Covid, les municipalités de Gidy et Boulay ont suspendu l'accès aux stades. Parmi les licenciés, on compte 18 enfants ou jeunes de Cercottes. Les élus, à la majorité (13 pour, 1 contre et 1 abstention), répondent favorablement à la demande.

-Le maire fait lecture d'un mail de M. Lindivat, marchand ambulant de fromages et d'olives qui demande un emplacement sur Cercottes le jeudi après-midi pour vendre ses produits. Les élus donnent, à l'unanimité, un avis favorable.

-Mme Paty informe les élus que la commune a reçu la nouvelle convention avec Cigales et Grillon pour l'organisation du centre de loisirs de cet été (aout à Cercottes). Le prix à la journée et par enfant est fixé à 27,70 € (+ 0,20 € par rapport à 2020).

-Mme Paty soulève un problème de stationnement gênant rue des Marcassins : des camions sont stationnés le long du trottoir et obligent les enfants à marcher sur la route. Des poteaux en bois ou des gabions pourraient être déposés pour empêcher les camions de se garer.

-Mme Paty informe le conseil municipal qu'une famille a fait le choix de ne pas scolariser ses enfants à l'école communale. Dans ce cadre, il incombe à la municipalité d'effectuer un contrôle à domicile pour s'assurer que l'enseignement suivi est dispensé dans un cadre légal. Il est proposé que Mme Paty et Mme Lejus-Collot effectuent cette visite annuelle.

-M. Roy annonce aux élus qu'il va installer des potelets, devant les commerçants pour empêcher un stationnement intempestif et des panneaux pour interdire les motos sur le terrain de football. L'audit sur les armoires à feux tricolores sera discuté lors de la prochaine réunion des commissions sécurité et travaux. Suite à un accident de la circulation sur la RD2020, de nouveaux potelets et un arceau de sécurité seront remis en place très prochainement.

-Mme Darvoy Pérot rappelle que la réunion sur le thème des archives municipales se tiendra le lundi 22 mars en mairie en présence de M. De Gand des archives départementales.

-Mme Lejus-Collot évoque le problème de la chaudière de l'école maternelle qui tombe assez souvent en panne. M. Bissierier répond que la chaudière n'est pas adaptée au système de chauffage (problème de ballast). Le personnel des services techniques intervient régulièrement pour réparer.

-Mme Lejus-Collot demande que soit ajouté, sur le site de la Commune, dans l'annuaire des numéros utiles, *le N°d'urgence Maltraitance Femmes 3919*, voire d'autres si nécessaire ainsi que l'organigramme complet du Conseil Municipal avec la composition des commissions comme dans le bulletin municipal.



-M. Thibaudeau demande que le logo et le nom de la commune soient apposés sur les véhicules communaux.

-Mme Duminil rappelle qu'une réunion, animée par l'association orléanaise Loiret nature Environnement autour des jachères fleuries, est organisée le samedi 3 avril.

-M. Beauhaire informe les élus que les jachères fleuries occuperont une superficie de 6 000 à 7000 m<sup>2</sup> (même chose l'année prochaine). Les semences (200 €) seront plantées le week end du 20/21 mars pour un fleurissement prévu en juillet/aout.

-M. Bissierier relate son rendez-vous avec le commercial de l'ESAT d'Auvilliers à Artenay, en présence d'élus et du personnel des services techniques, pour l'achat de plantes annuelles et vivaces consommant moins d'eau. Les élus souhaitent changer le système d'arrosage actuel pour un goutte à goutte (environ 1 000 € pour équiper les abords de la mairie). La technique du paillage pourrait aussi être utilisée pour économiser l'eau.

-M. Bissierier est en attente d'un devis pour la taille des arbres sur la commune et d'un autre pour l'éclairage dans le souterrain de la SNCF. Cette dernière doit le recontacter pour discuter des travaux de sécurisation en contrebas du souterrain.

-M. Bissierier annonce qu'un nouvel agent des services techniques sera recruté (CDD d'un an) prochainement pour une prise de poste le 1<sup>er</sup> avril.

-Dans le cadre de l'opération « bouchons ça roule », Mme Vaillant indique qu'après leur collecte, les bouchons seront déposés à Loury.

-Le Maire fait lecture de la réponse négative de la région à une demande d'aide financière de la commune pour compenser le manque à gagner suite à la non-location des salles polyvalentes communales due à la Covid.

-Le Maire informe les élus de la vente effective du bâtiment communal (en face des ateliers municipaux) à M. Pernin pour un montant de 22 000 €.

-Le Maire fait lecture d'un courrier de M et Mme Neret qui mettent en demeure la commune d'acquérir une parcelle qui a fait l'objet d'une réserve foncière dans le cadre de l'agrandissement de l'école primaire. M Thibaudeau demande que ce point soit ajouté au prochain conseil municipal afin de délibérer sur un achat éventuel.

-Le Maire annonce que la commune a déposé une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la construction d'un terrain multisports. Pour répondre aux critères d'attribution, la commune s'est engagée pour être labellisée « Terre de jeux 2024 ». Il s'agit de mettre en place des actions/programmes liés au sport dans le cadre des JO à Paris en 2024.

La séance est levée à 21 heures.

